

**AVIS DE CREATION
DE TITRE DE PROPRIETE**

Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", code CRPCEN 20004 titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent »,

COMMUNE de SANTA-MARIA-FIGANIELLA (Corse du Sud)

Date de l'acte : 13 novembre 2025

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par **Maître Antoine SANTUCCI**, Notaire au sein de l'Etude à AJACCIO (Corse du sud),

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Monsieur Jean Jules VESPERINI et Madame Louise CESARI, son épouse. Sont nés savoir : Monsieur à SANTA-MARIA-FIGANIELLA (20143) le 18 avril 1930. Madame à LORETO-DIT-TALLANO (20165) le 13 février 1936. Monsieur est décédé à AJACCIO (20000) (FRANCE), le 3 mars 2007. Madame est décédée à AJACCIO (20000) (FRANCE), le 16 août 2023.

Une parcelle de terre : section B n° 61 pour 01a 90ca.

Une maison à usage d'habitation ainsi composée : au rez-de-chaussée : une pièce et une salle de bain ; au premier étage : deux pièces ; un grenier non aménageable au-dessus : section B n° 63 pour 42ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois.

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyé à l'adresse mail suivante :
formalites@spadonietassocies.notaires.fr

**Pour Avis
Maître Antoine SANTUCCI
Notaire**